

ARGONNE
ARDENNAISE

le Mag'

n° 51 / octobre 2022



L'Argonne Ardennaise et vos
communes sont sur Panneau Pocket !



Sommaire

Édito du Président	p.3
Focus industrie	p.4
Vie économique	p.6-7
Agriculture	p.8-9
Programme LEADER	p.10-11
Natura 2000	p.12
Tourisme	p.13
Environnement	p.14-15
Trame Verte et Bleue	p.16
Parc Argonne Découverte	p.17
Développement touristique	p.18-19
Loisirs	p.20-23
Sport	p.24
Services à la Population	p.25
Déchets ménagers	p.26-27
Habitat	p.28-29
Travaux	p.30

Les actualités des services
et du territoire, c'est sur
argonne-ardennaise.fr et
 [@argonne.ardennaise](https://www.facebook.com/argonne.ardennaise)

Argonne Ardennaise Le Mag[®] est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - Tél. 03 24 30 23 94 - argonne-ardennaise.fr

Directeur de publication : Benoît SINGLIT, Président

Rédaction, mise en page : Lorraine Schulz Taverne, chargée de communication

Crédits photos : CC de l'Argonne Ardennaise, Freepik, Adobe - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers)

Tirage : 9 500 ex. - Diffusion : Travail-Partage - ISSN : n° 2780-8033 (imprimé)

n° 2781-2677 (en ligne)





La culture prend racine en Argonne Ardennaise

L'été fut chaud en Argonne Ardennaise. Certes le mercure a côtoyé les records mais ce n'est pas la seule explication à cette chaude ambiance.

Les animations furent nombreuses et diversifiées.

Le théâtre des Ombres des Soirs, troupe professionnelle de grande qualité, est allé à la rencontre des habitants dans 14 de nos villages dont certains de moins de 100 habitants.

Le festival de Boult-aux-Bois a de nouveau permis d'écouter de jeunes musiciens de grand talent dans une ambiance très conviviale.

Le festival de Louvergny a fait salle comble. Les artistes de renommée internationale, musiciens ou chanteurs ont ému le public et la version jazz a donné envie à tous de revenir.

Le festival de Châtel-Chéhéry a doublé sa fréquentation pour sa deuxième année. Une équipe dynamique qui met à la fois en valeur le patrimoine bâti, le théâtre, les performances artistiques et la musique.

L'association Bronca à Buzancy ou Bairon a rythmé cet été avec des représentations théâtrales humoristiques.

Des concerts à Toges ou Brécy-Brières ont rencontré un franc succès et ont démontré une fois encore que des spectacles de grande qualité se déroulent dans nos villages.

L'association Les Deux Masques vient de clôturer cet été par un festival de théâtre pour ses 45 ans d'existence. Ce sont 1200 personnes qui ont assisté à 6 spectacles sur 4 jours dans des salles combles.

Il ne s'agit pas bien sûr d'un inventaire exhaustif de tout ce qui s'est déroulé sur notre territoire cet été mais à travers ces exemples, nous pouvons tous constater que l'offre culturelle s'accroît en Argonne Ardennaise.

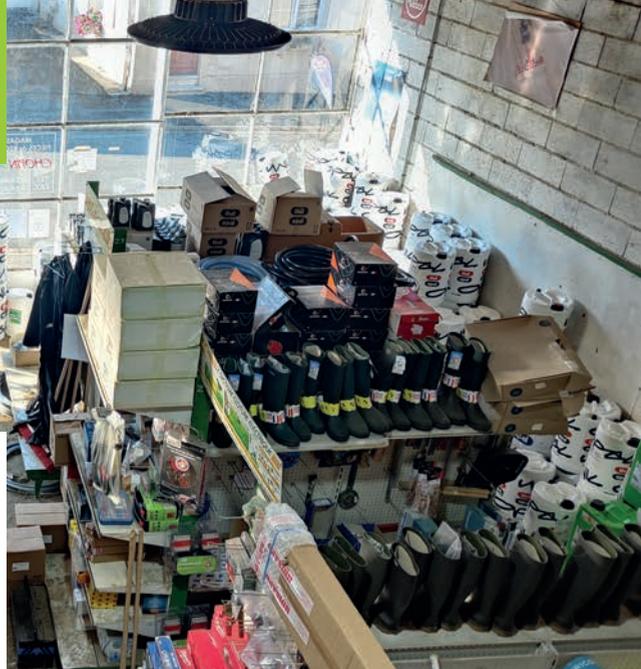
Toutes ces manifestations ne peuvent exister que parce que de nombreux bénévoles s'impliquent. Qu'ils soient ici remerciés pour leur contribution à notre qualité de vie.

Au-delà de l'aspect artistique, ces événements sont de grands moments de convivialité qui créent du lien entre les habitants et font que l'on a envie de faire des choses ensemble, que l'on a envie d'entreprendre ici et que l'on se dit que l'on a de la chance d'habiter ici.

C'est cette volonté de faire ensemble que vous allez retrouver au fil des pages de ce numéro 51.

Bonne lecture à tous.

Benoît SINGLIT,
Président de la Communauté de
Communes de l'Argonne Ardennaise



CHOPIN Agriculture Reprise réussie d'une entreprise emblématique

Entretien avec Nicolas LEFORT et
Sébastien SOMMÉ, dirigeants

Qui, sur nos routes de campagne, ne s'est jamais retrouvé derrière une benne agricole Chopin ? Pour ses clients (presque exclusivement des agriculteurs), les plateaux agricoles et bétailières Chopin sont synonyme de qualité et de durabilité. Et au-delà de ce nom bien connu, c'est bien le niveau de service qui fait la renommée de l'entreprise.

Une entreprise familiale qui a su diversifier son activité

Fondée en 1932 par Léon Chopin, maréchal-ferrant, puis reprise par son fils Yves, l'entreprise s'est petit à petit diversifiée vers la construction de remorques agricoles. Le sur-mesure est devenu leur spécialité. Yves Chopin a tenu les rênes de l'entreprise jusqu'à ses 85 ans. «*Il a mené sa fille et son gendre à leur retraite*» sourient Nicolas Lefort et Sébastien Sommé qui ont repris l'entreprise en 2019, «*et il est toujours autant passionné!*» Celui qui est aujourd'hui leur voisin passe régulièrement voir comment vont les affaires et donner quelques conseils bienveillants.

Nicolas et Sébastien ont étendu les activités en se tournant vers le service après-vente, l'entretien et la réparation dans les ateliers. La vente de matériel est également venue compléter l'offre étendue

de leurs services.

Briulles-sur-Bar, berceau et avenir de l'entreprise

Et cela demande de la place ! Les machines de travail deviennent un poids car ces outils sont de plus en plus volumineux et les clients plus nombreux. Les deux gérants ont un projet de développement des locaux pour accueillir leur activité, car aujourd'hui les locaux sont éparpillés dans le village. Un état de fait auquel ils aimeraient bien remédier : «*La priorité: déménager bureaux, magasin et services. Puis à terme rapatrier la construction sur le même site, plus le parc de matériel.*»

Le tout en restant à Briulles-sur-Bar, car cette position est

centrale pour les agriculteurs du secteur. Avant la mise en place du service après-vente, la partie service était assurée par des concessionnaires plus éloignés (Vouziers, Séchault, Mouzon...). Il y avait donc un manque localement. La période de confinement due à la Covid-19 l'a confirmé, puisque les structures de taille plus importantes ont dû cesser leur activités, là où Chopin Agriculture (en raison de la taille de l'équipe et de la séparation géographique des sites de travail) a pu rester ouvert et dépanner les agriculteurs qui, eux aussi continuaient de travailler. «*Comme nous étions tout près, pas besoin d'attestation de sortie pour nos clients*», se souviennent-ils.



Une aventure humaine

Nicolas et Sébastien se connaissent bien, puisqu'ils travaillent ensemble depuis 10 ans. Sébastien a travaillé 20 ans comme chef de garage et Nicolas comme magasinier au garage de l'étoile à Séchault, avec lequel ils travaillent encore régulièrement. Le secteur d'activité de Chopin Agriculture ne leur était donc pas inconnu, sauf en ce qui concernait la construction de remorques. Le savoir-faire de l'équipe en place (conservée par les 2 gérants) et leur sens des affaires leur a permis de doubler le chiffre de l'entreprise la première année. Aujourd'hui, les rentrées ont même triplé par rapport à 2019. Cet accroissement d'activité a permis de renforcer les effectifs (13 personnes aujourd'hui, dont un apprenti). L'équipe, majoritairement composée de mécaniciens, soudeurs, peintres... n'a pas de mal à recruter. «*Nous recevons beaucoup de candidature spontanées, dues à la bonne réputation de l'entreprise.*»

Leurs futurs objectifs ? «*Au-delà du réaménagement de nos locaux, notre objectif premier est de répondre à 100% des demandes pour maintenir la qualité du travail et la réputation de l'entreprise. C'est déjà beaucoup de travail à assurer et nous voulons absolument nous y tenir.*»

Les dates clés de l'entreprise

- 1932 : Léon Chopin s'installe à Tannay comme maréchal-ferrant.
- 1945 : installation des locaux à Briulles-sur-Bar, après la fin de la guerre
- 1950 : son fils, Yves Chopin entre dans l'entreprise comme apprenti. Premières fabrications de chariots, plateaux en bois sur roues pneumatiques.
- 1969 : Reprise de l'entreprise par Yves Chopin. Premières fabrications de chariots avec plateaux métalliques (de plus en plus longs : de 5 m jusqu'à 12 m aujourd'hui).
- 1979 : Premières bétailières 2 à 3 bêtes (dimensions 2 m 50 x 1 m 70)
- 1980 : Élargissement de la gamme des bétailières (sur un essieu allant de 3 m à 6 m)
- 1990 : Propositions d'une gamme de bétailières 2 essieux (allant de 7 m à 9 m)
- Yves Chopin travaillera jusqu'à la retraite de sa propre fille et de son époux en 2019.
- L'entreprise est reprise par Sébastien Sommé et Nicolas Lefort, fin 2019.



Ça bouge sur la zone d'activité de Vouziers !

Depuis quelques semaines, des projets de construction se précisent sur la ZAC Porte de l'Argonne.

En juin dernier, la parcelle n°28, rue du blanc Mont, a été officiellement vendue au profit de la SCI Services 2000 dans l'optique de la construction de nouveaux locaux du cabinet Cerfrance, trop à l'étroit dans ses locaux actuels de la rue Désiré Guelliot à Vouziers.

En parallèle un compromis de vente a été signé en juillet avec un promoteur qui projette l'aménagement de 22 000 m² sur les terrains situés en dessous (parcelles 29 à 32). Sur l'ancien terrain de foot à proximité du Aldi (terrain privé), un permis de construire a été déposé par ce même promoteur pour la construction d'une salle de sport et une cellule commerciale.

Peut-être le début d'un nouveau souffle économique sur l'Argonne Ardennaise !



Secteurs qui recrutent en Argonne Ardennaise

Le territoire est toujours à la recherche de ses futurs talents ! Dans un rayon de 20km autour de Vouziers, ce ne sont pas moins de 150 postes qui sont à pourvoir, dans tous les domaines :

- Industrie : mécaniciens, magasiniers, conditionneurs, opérateurs...
- Services à la personne : aide à domicile, garde d'enfant...
- Restauration : chef de cuisine, serveur, réceptionniste...
- Agriculture : élevage et maraîchage...
- Commerce : commerciaux, attachés commerciaux...
- Pharmacies, laboratoires : chefs de laboratoire, préparateurs en pharmacie, pharmaciens...
- Animation / petite enfance : animateurs d'accueil de mineurs, auxiliaires puéricultrices, animateurs de ludothèque...
- Artisanat : coiffeurs, menuisiers, boulangers...
- Médical/paramédical : infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues...
- Comptabilité : experts-comptables, gestionnaires de paie, auditeurs...
- BTP : maçons, couvreurs, coffreurs-bancheurs...

Retrouvez toutes ces annonces sur le site internet de Pôle Emploi.

Facilitez le démarrage de votre activité à la pépinière d'entreprise

3 cellules sur les 5 sont disponibles. Chaque cellule dispose d'un espace bureau, de sanitaires et de vestiaires, d'un espace atelier et stockage avec ouverture via porte sectionnelle automatique de 4m de hauteur.

Le montant de la redevance mensuelle de chacune des cellules dépend de leur superficie puisque celle-ci est calculée sur la base suivante :

3.00 € HT/m²/ mois
les deux premières années

3.60 € HT/ m²/ mois
la troisième année

4.00 € HT/m²/ mois
la quatrième année.

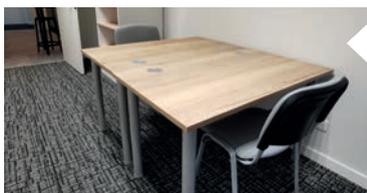
Notre territoire Vie économique

Espaces de travail partagés en Argonne Ardennaise : nouvelle ouverture à Vouziers

Depuis peu, le Partage-Heures a rejoint l'espace Jean Moreaux au sein de l'offre d'espaces de travail partagés en Argonne Ardennaise, affilié à Relais d'Entreprises. Un lieu et des équipements proposés aux travailleurs à la recherche d'un endroit adapté au télétravail hors du domicile.

Ouverture récente à Vouziers

Le tiers-lieu dénommé «Le Partage-Heures» se situe 4 rue de l'Agriculture, au 1er étage dans les locaux au-dessus de la crèche le «Petit Prince». Accessible aux personnes à mobilité réduite, il se compose de 2 bureaux individuels, d'une salle de réunion pouvant aussi accueillir des travailleurs en open-space et d'un espace de convivialité (coin cuisine). Les différents espaces peuvent être loués à la demi-journée, journée, semaine ou mois, comprenant l'accès à internet, au copieur et au coin cuisine. Renseignements, tarifs et réservations auprès de la mairie de Vouziers. Gratuit pour les étudiants.



L'offre de Bairon

Mis en place par la commune de Bairon-et-ses-environs, au sein de l'Espace Jean Moreaux, c'est un lieu d'échanges et de collaborations puisqu'il réunit espace bibliothèque, ludothèque, salle de réunion, et bureaux partagés avec coin kitchenette. En effet, deux bureaux confortables et accueillants sont disponibles pour accueillir des télétravailleurs ou répondre à d'autres besoins.

L'Argonne Ardennaise se dote de nouveaux outils pour valoriser son offre au-delà de ses frontières

Afin de valoriser le territoire auprès de potentiels candidats à l'installation (entreprises, mais également travailleurs ou habitants), la communauté de communes a lancé un marché de relations presse avec une agence spécialisée, Révolution'R (basée en région parisienne). Ils ont pour mission l'accompagnement à la communication extérieure par le biais de la diffusion de communiqués de presse réguliers et de relance auprès des médias. L'agence a également été missionnée pour réaliser un dossier presse qui a été diffusé largement aux médias nationaux ainsi que sur le territoire.

Des retombées en termes d'articles ou reportages sont déjà visibles et l'agence va poursuivre son travail pour une deuxième année. Un livret d'accueil à destination des nouveaux arrivants et des habitants a également vu le jour. Il regroupe les principales informations pratiques sur le territoire. Ces deux documents sont à retrouver sur le site internet de l'Argonne Ardennaise.



Remise des prix du concours Innov'Action

Le concours Innov'Action en Argonne Ardennaise a été mis en place en juin dernier et visait à récompenser les projets innovants en lien avec l'agriculture et/ou la sylviculture. Parmi les 11 candidatures reçues, 2 projets se sont démarqués.

Grains du coin : notre basse-cour a le droit à son circuit court



Ce projet a été présenté par Valentine Dion, agricultrice céréalière basée à Blaise sur la base du constat que les gammes ali-

mentaires proposées pour les animaux de la basse-cour étaient généralement composés de sous-produits avec peu ou pas d'indications sur l'origine.

L'innovation se retrouve dans le fait que les mélanges de céréales sont issus de l'exploitation de Valentine Dion et issus d'une agriculture locale, de bonne qualité et conditionnés dans des sacs 100% recyclables. Les produits seront disponibles en vente à la ferme et dans différentes animaleries.

Grains du coin a reçu deux dotations : 4 000€, comme projet lauréat et 3 000€, comme coup de cœur du jury. Soit un total de 7 000€.

Création d'un distributeur automatique à casiers

Cœurs Fermiers d'Argonne est une association qui regroupe des producteurs volontaires pour proposer des produits en circuits courts via le Drive Fermier.

L'association a soumis un projet de casiers de producteurs mutua-

lisés pour proposer un nouveau service à leur clientèle.

Cœurs Fermiers d'Argonne a reçu deux dotations : 4 000€, comme projet lauréat et 1 000€, pour le travail partenarial et collaboratif. Soit un total de 5 000€.



Lors de la remise des prix organisée par la Communauté de Communes, la participation des 11 candidats a été saluée et les membres du jury ont été remerciés pour leur implication.

Pour clôturer cette remise des prix, qui a eu lieu dans l'exploitation de Valentine DION, un buffet composé de mignardises et de boissons 100% locales a été proposé par Cœurs Fermiers.

Projet Alimentaire de Territoire : la semaine du goût

La semaine du goût s'est déroulée du 10 au 14 octobre 2022 à Vouziers, à destination de 8 classes des établissements scolaires Dora Lévi et de Saint-Louis, pour les 4 à 6 ans, mais aussi les enfants de l'IME de Dricourt et de la section SEGPA du collège Paul Drouot. Celle-ci est organisée en partenariat avec le FJEPCS La Passerelle, la Protection Maternelle et Infantile et la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise (dans le cadre des Contrat Local de Santé et Projet Alimentaire de Territoire), la Mission Locale et le lycée Jeanne d'Arc.

Pour cette année, toutes les denrées achetées pour la confection des recettes étaient locales. 3 types de recettes ont été proposées :

- Muffins sucrés aux carottes
- Yaourts naturels à agrémenter (confitures, coulis...)
- Tarte au potiron



En plus de ces recettes, des animations de sensibilisation ont été proposées aux enfants :

- présentation de producteurs locaux pour savoir comment sont fabriqués les aliments (« Aux douceurs laitières », « les fruits rouges de Anne », « la ferme sous le Porche »),
- recette et animation autour du goût par les élèves du lycée Jeanne d'Arc pour sensibiliser sur l'importance de tous les sens dans l'alimentation.

Ces animations avaient pour objectif de faire passer des messages aux enfants sur leur alimentation : l'importance de l'alimentation pour la santé, pour le plaisir, l'existence de producteurs locaux, l'importance de la saisonnalité des fruits et légumes pour la santé et l'environnement.

Enfin, les enfants sont tous repartis avec un livret de recettes et des jeux en lien avec la saisonnalité des fruits et légumes.

Producteurs locaux : une opportunité de se former à la certification Haute Valeur Environnementale

Depuis janvier 2022, la loi EGalim fixe l'approvisionnement des denrées alimentaires des restaurations collectives : 50% en denrées alimentaires dites durables et de qualité – dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Les notions de durabilité et de qualité sont définies par des labels et certifications de conformité. Le diagnostic du Projet Alimentaire de Territoire a mis en lumière qu'il existait très peu d'offres locales en denrées labellisées/certifiées.

Conséquence directe : les cantines se fournissent via des grossistes qui leur proposent du bio ou produits labellisés/certifiés qui viennent généralement de continents lointains, choisis la plupart du temps pour des raisons budgétaires.

Afin d'étayer l'offre locale et d'appuyer la cohérence du dispositif initialement proposé, la Chambre d'Agriculture des Ardennes, en partenariat avec la Communauté de Communes des Ardennes propose une formation à destination des agriculteurs

qui souhaitent se certifier « Haute Valeur Environnementale ». Celle-ci aura lieu le 8 décembre 2022 (date à confirmer), à Vouziers.

Programme :

- présentation du label (référentiel, avantages)
- délivrance du niveau 1 de la certification HVE (sur demande)
- réalisation d'un bilan «conditionnalité PAC» de l'exploitation des participants (indispensable pour valider le niveau 1 de la certification) sur les thèmes suivants : santé végétale, environnement, bonnes conditions agro-environnementales (BCAE), santé et bien-être animal (selon profil des participants).
- Réalisation d'une évaluation de l'exploitation au regard du niveau 3 de la certification HVE.

Inscriptions auprès de Flore Montebrant de la Chambre d'Agriculture (03 24 33 71 28 ou flore.montebrant@ardennes.chambagri.fr).

Un jeune agriculteur de Semide en finale régionale d'un concours de labour

Le 28 août dernier avait lieu la finale départementale de concours de labour (organisée par les Jeunes Agriculteurs, dans le cadre de leur manifestation « Un dimanche à la campagne », à Saulces-Champenoises).

Antoine ALEXANDRE, 20 ans, habitant de Semide en fut le vainqueur et qualifié pour la finale régionale. Grâce au soutien de nombreux partenaires, dont celui de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, il a pu se rendre à DIETWILLER le 4 septembre dernier pour y représenter le territoire. Antoine est arrivé 7^{ème}, une belle performance.

Fraîchement diplômé d'un BTSA Agronomie/ productions végétales, Antoine va entrer prochainement dans la vie active. Il garde un très bon souvenir de ce concours qui lui aura permis de lui ouvrir un peu plus les portes du monde agricole.



Entreprendre et développer LEADER

De nouveaux projets ont été présentés par le Groupe d'Action Locale en juin 2022

Logements sociaux intergénérationnels à Boulton-aux-Bois

Crédit photo : Foncière Le Chênelet



Porteur de projet :

SAS Foncière Chênelet

Fiche Action : Bien vieillir sur le territoire

Lieu : Boulton-aux-Bois

Description :

Ce projet de construction de 4 logements intergénérationnels est né de la rencontre de la Foncière Chênelet avec les élus de la commune de Boulton-aux-Bois. Ces derniers, engagés dans la dynamisation de leur territoire, déterminés à adresser les enjeux d'une offre locative abordable de grande qualité ainsi que les enjeux du vieillissement et des liens intergénérationnels, ne parvenaient pas à mobiliser les bailleurs sociaux locaux.

Intervenant dans le montage de projet sociétaux, la Foncière Chênelet a présenté un projet immobilier consistant à :

- Offrir au territoire 4 nouveaux logements locatifs : à niveau de loyer abordable (conventionnement PLAi), à faible charge énergétique et à faible empreinte carbone.
- Réserver 2 logements – adap-

tés à l'autonomie et au maintien à domicile – pour des aînés du village (libérant ainsi deux habitations dans le village).

- Générer des liens sociaux et une solidarité intergénérationnelle grâce à cet habitat mixte
- Entraîner une dynamique économique sur le territoire en ayant recours aux entreprises locales pour le chantier.

Le GAL de l'Argonne Ardennaise a souhaité soutenir ce projet qui

propose une solution à de nombreux enjeux du territoire (maintien à domicile, performance énergétique des logements, liens sociaux,...). Cette expérimentation et sa répliquabilité seront suivies de près.

Festival itinérant « Les Voies Vertes »

Porteur de projet : Association culturelle « Les Tourelles »

Fiche Action : Animation pour favoriser le lien social

Lieu : Vouziers

Description :

L'ouverture prochaine de la Voie Verte Sud-Ardenne est très attendue par de nombreux acteurs du territoire. L'association culturelle « Les Tourelles » organisera le 23 juin 2023 le festival « Les voix vertes » qui aura pour objectif de devenir un nouvel événement culturel annuel.

Au programme : la découverte du patrimoine touristique du territoire avec des visites commentées et des activités ludiques et cultu-



Crédit photo : Karpatt

relles pour tous les âges dans un cadre verdoyant. Enfin, le festival « Les voix vertes » ne serait rien sans les concerts. Sont attendus notamment Kar-patt (chansons françaises) et Dionae (pop-jazz). La programmation définitive sera présentée en janvier. Vous pouvez aussi participer à l'organisation ou devenir bénévole du festival en contactant l'asso-

ciation : accueil.lestourelles@wanadoo.fr ou au 03 24 71 64 77.

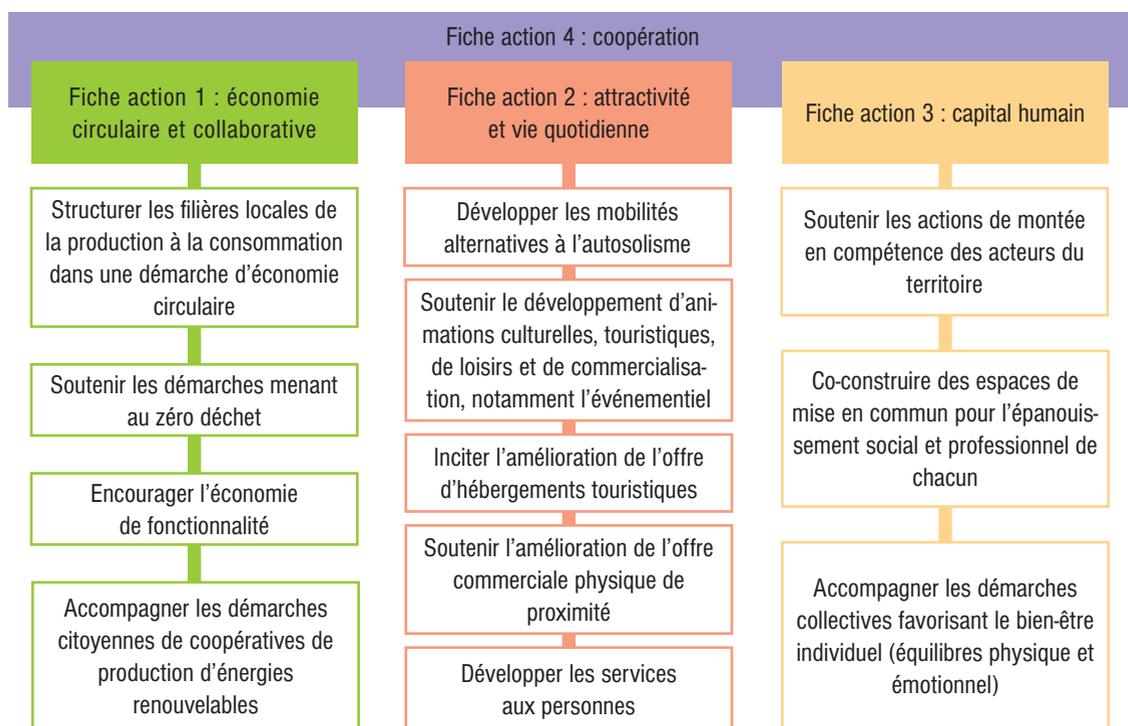
Le GAL de l'Argonne Ardennaise a souhaité soutenir cette première édition à Vouziers et accompagnera le développement de ce projet qui permet de réunir des acteurs d'horizons variés (culture, tourisme, sport, scolaire,...) dans un cadre festif.

LEADER 2023-2027

La Communauté de communes a déposé sa candidature à la prochaine programmation LEADER début octobre. La stratégie élaborée en concertation aura pour priorité de « construire ensemble un territoire rural dynamique, pour les générations actuelles et futures », répondant aux objectifs prioritaires suivants :

- contribuer à la transition écologique du territoire
- renforcer la vitalité économique et sociale du territoire
- instituer l'inclusion dans le développement du territoire

Stratégie 2023-2027 Construire ensemble un territoire rural dynamique, pour les générations actuelles et futures



C'est la Région Grand Est qui sélectionnera début 2023 les lauréats – 36 territoires candidats – à l'appel à projet. Ces critères de sélection relèvent de la pertinence de la stratégie et de la méthode permettant de mettre en œuvre cette stratégie. Le dossier de candidature peut être consulté sur le site internet de la Communauté de communes. <https://www.argonne-ardennaise.fr/document/document/candidature-leader-2023-2027>

Pour en savoir plus sur le programme LEADER, consultez les pages LEADER sur le site de l'Argonne Ardennaise (dans l'onglet « Entreprendre et développer»). N'hésitez pas à également nous contacter directement par mail (leader@argonne-ardennaise.fr) ou par téléphone (03 24 30 23 94).



Notre territoire **Natura 2000**



Premier bilan de la saison 2022 et événements à venir

Depuis ce printemps, près de 200 personnes ont pu profiter des 11 événements Natura 2000 proposés par l'Argonne Ardennaise, en partenariat avec le Regroupement des Naturalistes Ardennais, la Maison de la Nature de Boult-aux-Bois et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

Ces participants proviennent à 59% du territoire de l'Argonne Ardennaise. Vient s'ajouter 23% de participants des territoires Natura 2000 animés, à savoir l'Argonne Champenoise, le Pays Rethélois et les Crêtes Préardennaises.



Par ailleurs, l'Argonne Ardennaise a participé à plusieurs autres événements en lien avec la thématique Natura 2000 :

- conférence « Histoire et Nature de Bairon », le 10 juin à l'espace Jean Moreaux de Bairon et ses environs,
- journée développement durable, le 24 juin au collège de l'Argonne à Grandpré,
- ateliers biodiversité en partenariat avec l'Office de Tourisme, le 02 juillet dans le cadre de la fête du lac de Bairon,
- balades « découverte » pour les centres de loisirs.



SORTIES

Samedi 29 octobre à 14h / BAIRON – Le Vieil-Etang en famille

Partez à la recherche de la faune et de la flore du site Natura 2000.

Durée 3 heures – Sortie guidée et commentée par la Maison de la Nature de Boult-aux-Bois.

Dimanche 13 novembre à 9h / VONCQ – À la découverte du Castor en famille

Venez découvrir la vie fascinante de cette espèce récemment présente sur notre rivière, et identifier les traces et indices laissés sur son passage.

Durée 3 heures – Sortie guidée et commentée par le Regroupement des Naturalistes Ardennais.

CONFERENCES

Jeudi 10 novembre à 18h / VOUZIER (Salle des Fêtes) – Conférence débat

Venez découvrir les joyaux naturels de l'Argonne Ardennaise, dont les sites Natura 2000, les habitats et espèces prioritaires ainsi que les actions engagées pour préserver la biodiversité.

Durée 2 heures – Conférence animée par l'Argonne Ardennaise, la DDT des Ardennes, le CENCA et le ReNArd.

Vendredi 18 novembre à 18h / OLIZY PRIMAT (Parc Argonne Découverte) – Les Espèces Exotiques Envahissantes

Renouée, Sainfoin d'Espagne, Berce du Caucase, Ambrosie ... mais aussi chenilles processionnaires ! Venez apprendre à reconnaître ces nouvelles espèces devenues envahissantes et problématiques sur notre territoire.

Durée 2 heures – Conférence commentée par la FREDON Grand Est.



Direction régionale
de l'aménagement,
de l'urbanisme
et du logement



REGROUPEMENT DES
NATURALISTES
ARDENNAIS



Une stratégie commune pour favoriser le développement touristique

Voies Navigables de France (VNF), la région Grand-Est, le département des Ardennes et les établissements de coopération intercommunale ont fait converger leurs politiques touristiques autour du Canal des Ardennes et de la Voie Verte.



Une vision partagée du potentiel touristique

L'État et les collectivités s'accordent sur les atouts du territoire à mettre en avant : territoire de nature et d'itinérance, avec un potentiel déjà bien engagé de destination privilégiée pour le loisir et l'écotourisme. Dès lors, le Canal des Ardennes lié à la Voie Verte apparaissent comme des outils incontournables du développement touristique du territoire sud-ardennais.

L'aboutissement d'une démarche engagée en 2016

- 2016 : Volonté de dynamiser l'axe du canal Sud Ardennes par une mise en tourisme concertée et coordonnée.
- 2018 : Signature d'une charte d'engagements réciproques.
- 2019 : étude menée pour expertiser le potentiel touristique fluvestre* des 4 canaux de petit gabarit du Grand-Est.
- 2022 : Signature du Contrat Canal intégrant un investissement de 15 millions d'euros sur 10 ans pour le canal (667 100 € pour l'Argonne Ardennaise) et un programme coordonné d'actions partagées entre l'ensemble des signataires.

Quel impact sur le territoire ?

Le Contrat Canal scelle un partenariat d'envergure qui va permettre d'irriguer et de dynamiser fortement l'axe touristique que représente le bras du canal de Vouziers et la Voie Verte sur le territoire de l'Argonne Ardennaise.

Ces dessertes d'envergure viennent en complément du développement en cours des pôles touristiques majeurs que représentent notamment le lac de Bairon et sa base de loisirs, l'étang de la Samaritaine et son camping à Buzancy, le Parc Argonne Découverte, ainsi que les sentiers de randonnée et le développement de l'offre d'hébergements touristiques.

A cela s'ajouteront le développement de l'offre d'animations touristiques sur le territoire puis, dans les années à venir, la rénovation et revalorisation de maisons éclusières sous forme de gîtes et activités touristiques, une potentielle valorisation de la voie ferrée via vélo-rail intégrant une connexion d'itinérance douce vers le département de la Marne. Enfin, la création d'un pôle touristique sera recherché à Vouziers, près du canal et de la Voie Verte.

* Voies navigables de France s'attache à développer la notion de «tourisme fluvestre», c'est-à-dire englobant toutes activités touristiques et de loisirs se pratiquant sur et le long des fleuves et canaux (tourisme fluvial, mais aussi itinérance à vélo, randonnée pédestre, balade équestre, paddle, kayak, etc.)

Les animations 2021-2022 du CERFE à la cité scolaire de Vouziers

Tout au long de l'année 2021-2022, le Centre de recherche et de formation en éco éthologie de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (CERFE) a animé des actions de diffusion de la culture scientifique pour les collégiens et lycéens de la cité scolaire de Vouziers. Ces interventions ont eu lieu dans le cadre du partenariat établi de longue date avec la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise. Elles ont par ailleurs bénéficié du soutien financier de la ZARG (programme « Adolescence ») et ont concerné des élèves de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère}.

Tutorat scientifique pour 15 élèves de 4^{ème} et 3^{ème}

Une quinzaine d'élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, répartis en 4 groupes, ont été encadrés par des chercheurs du CERFE et accompagnés par leur professeur de mathématiques (Édith Thomas) et leur professeur d'histoire-géographie (Antony Dussart) pour réaliser une étude scientifique de leur choix.

En début d'année, ils se sont vus proposer des sujets en lien avec les problématiques du CERFE, à savoir l'écologie et le comportement des animaux. Le groupe encadré par Maden Le Barh (ingénieur d'étude) et celui de Pauline Hubert (ingénieur de recherche) sont restés dans cette thématique puisque le premier a étudié la diversité spécifique des oiseaux du marais de Germont et le second la fréquentation de l'enceinte du collège par les animaux sauvages.



Crédit photo : Antony Dussart

Les deux autres groupes ont préféré s'orienter vers des sujets bien différents. Celui de Lucie Dispan (doctorante) a testé l'efficacité de différents mascaras sur l'épaisseur et la longueur des cils et celui de Marie-Lazarine Poulle (ingénieure de recherche) a comparé les performances au tir de ballons entre handballeurs et non handballeurs.

Les collégiens apprentis-chercheurs ont du définir une question de recherche puis élaborer un protocole et commencer à collecter des données. En juin, ils étaient à même d'analyser leurs données, de valider (ou non) leur(s) hypothèse(s) de départ et d'aboutir à une conclusion.



Crédit photo : E. Thomas



Crédit photo : Marie-Lazarine Poulle

« Mission Galápagos » pour une classe de 2nde

La mission scientifique de Marie-Lazarine Poulle aux Galápagos en septembre 2021 a donné l'occasion à une classe de 2nde du lycée Masaryk de Vouziers de s'intéresser à cet archipel isolé de l'océan Pacifique. Répartis en petits groupes, les lycéens encadrés par Marie-Lazarine Poulle et leur professeure de Sciences et Vie de la Terre (Nathalie Gondouin) ont été invités à traiter un thème de leur choix en rapport à cette série d'îles. L'objectif était de rassembler différents types de documents pour réaliser une exposition présentant quelques-unes des nombreuses facettes de ce lointain archipel.

Les groupes d'élèves ont ainsi pu travailler sur des vidéos, des diaporamas, des posters, des écrits, un jeu de cartes et même sur un quizz. Le 9 juin 2022 au matin, l'exposition « Mission Galápagos » était montée dans le hall du lycée Masaryk ! Les élèves de plusieurs classes, ainsi que quelques dizaines de personnes extérieures à l'établissement, ont alors pu découvrir les différents stands qui composent cette exposition et profiter des compléments d'information amenés par leurs concepteurs.

Cette exposition a aussi été présentée aux Tourelles le 8 octobre dans le cadre de la Fête de la Science



Credit photos : Marie-Lazarine Poulle



Des Ardennes aux Galápagos

Exposition aux Tourelles
Samedi 8 octobre,
de 10h à 16h
Entrée libre



Venez découvrir les travaux des chercheurs du territoire, ceux de collégiens apprentis-chercheurs et l'exposition "Mission Galápagos" conçue par des lycéens



Visite de laboratoire pour 15 élèves de 1^{ère}e



Credit photo : A. Bigot-Clivot

Désireux de poursuivre leurs études en sciences ou professions médicales, ou simplement curieux de découvrir les possibilités offertes dans ces domaines, 15 élèves de 1^{ère}e, accompagnés de Marie-Lazarine Poulle, Nathalie Gondouin et Isabelle Dossereaux (technicienne lycée) ont quitté Vouziers le 18 mars 2022 au matin en direction de la faculté de médecine de Reims pour la visite du laboratoire de parasitologie. Accueillis par Sandie Escotte-Binet (ingénieure d'étude) et Nalia Mekarmia (attachée temporaire enseignement recherche), ils ont pu faire le tour des locaux. Avant de rentrer, une rapide découverte de la fac de science (campus Moulin de la housse) s'imposait. Guidés par Aurélie Bigot-Clivot (enseignante-chercheuse), le groupe a eu un aperçu du campus, de la bibliothèque universitaire et d'un amphithéâtre.

Notre territoire Trame Verte et Bleue



Bilan «Ma Haie pour les Hérissons», et après ?

Cette opération, programmée entre 2019 et 2021, visant à restaurer le réseau de réservoirs de biodiversité et corridors écologiques du territoire, a rencontré un franc succès. Financée par la Région Grand Est dans le cadre de l'appel à projet « Trame Verte et Bleue », elle s'est récemment achevée sur un bilan très positif et ouvre la porte à de nouvelles actions.



Un succès indiscutable

En effet, vous avez été nombreux à participer chaque automne à la commande groupée de plants et matériels organisée par la communauté de communes : **plus de 1200 commandes en 3 ans !**

Au total, plus de **25 800 plants de variétés locales** et **300 équipements pour les animaux sauvages** (nichoirs, hôtels à insectes, abris à hérissons) ont été distribués en 3 années. Ce sont ainsi près de **19 km de haies** et **1600 arbres fruitiers** qui ont été plantés sur le territoire grâce à l'implication de plus de 830 foyers, 21 municipalités, 32 agriculteurs, 6 écoles et associations. Nul doute que cet ensemble d'actes concrets va profiter à la biodiversité, rendre nos campagnes plus agréables esthétiquement et aussi plus résilientes face aux événements climatiques.

Faire durer les effets de l'opération

Tous les services rendus par les haies ont été expliqués aux enfants scolarisés sur le territoire du CP au CM2, **soit plus de 1700 élèves**, lors de **168 animations** réalisées par la Maison de la Nature de Boult-aux-Bois, en classe et aussi sur le terrain.

Nous comptons sur vous maintenant pour bien entretenir vos plantations et les aménagements réalisés. A cet effet, **une dizaine de formations** ouvertes à tout public ont été organisées, en partenariat avec le Regroupement des Naturalistes Ardennais et l'association Croqu'Ardenne depuis 2019. Près de **130 participants** ont ainsi appris à planter des arbres et tailler les fruitiers.

A vos pelles, arrosoirs et sécateurs, pour poursuivre sur cette belle lancée !

Bilan et perspectives d'avenir

L'année 2022 a été consacrée à la pose de panneaux pédagogiques et bornes d'identification des variétés plantées dans les vergers communaux de Grandpré, Marcq, Sommauthe et Vandy. Ce fut également le temps de la réalisation et l'analyse du bilan de cette opération, ainsi qu'à la recherche de partenaires techniques et financiers pour vous proposer un nouveau programme d'actions pour la biodiversité, et notamment les abeilles et pollinisateurs sauvages à partir de 2023.



Crédit photo : AdobeStock

Rappel : les commandes groupées de l'opération «Ma Haie pour les Hérissons» s'étaient étalées entre 2019 et 2021 ; il n'y a donc pas de commandes en 2022, la phase opérationnelle étant terminée.

Les agriculteurs ou communes ayant un projet peuvent cependant se rapprocher de la communauté de communes pour des conseils techniques ou sur d'autres financements possibles.



Notre territoire Parc Argonne Découverte

Bilan de saison et nouveautés 2023

Une saison très appréciée des visiteurs

Pour sa saison 2022, le parc a accueilli plus de 38 000 visiteurs, l'équivalent de la fréquentation obtenue en 2018 avec un taux de satisfaction de 88,4% chez les visiteurs interrogés. Une satisfaction qui se ressent dans les commentaires laissés. Voici une sélection des meilleurs commentaires reçus sur la période estivale 2022.

Une saison doublement réussie puisque les chenilles urticantes, qui s'étaient invitées pendant la saison 2021, ne sont pas revenues cette année. Il y a également une petite nouveauté avec la mise en place d'un réseau wifi sur l'intégralité du parc et d'une application de visite qui comprend un jeu de piste dans l'espace Nocturnia.

★★★★★ il y a une semaine **NOUVEAU**

Très bel endroit proposant un temps au calme avec les animaux.
Des animations sont prévues pour rythmer la journée.
Bcp d'endroits pour pique-niquer.
Agréable en été car bien ombragé.

Une équipe passionnée, des animaux dans des enclos adaptée au beau milieu de la forêt, c'est un réel plaisir de venir la bas, à visiter sans modération



★★★★★ il y a une semaine **NOUVEAU**

Un moment agréable en famille ou entre amis ludique et pédagogique, du personnel disponible et discret à la fois pour nous permettre de profiter de l'instant, 🥰🥰🥰🥰

super moment avec l'activité soigneur d'un jour ❤️ animateur super pédagogue, riche de connaissances, moments privilégiés avec les animaux un vrai régal



Bienvenue Coline !

Arrivée au début du mois de septembre et diplômée d'un Master 2 en communication, Coline Fleig a rejoint la Communauté de Communes au poste de chargée de communication touristique. Des missions principalement centrées autour du Parc Argonne Découverte. Elle sera amenée à gérer la communication interne et externe du parc et parfois mobilisée pour des missions de communication en lien avec le pôle Développement du Territoire de l'Argonne Ardennaise.

Un nouveau figurant pour le spectacle des oiseaux 2023

Le parc a accueilli le 6 juillet dernier Lucky, un hibou Grand Duc de Sibérie, né le 4 juin 2022 aux Aigles de Saint Maurice de Lignon (en Haute-Loire). Un oiseau que vous ne manquerez pas de rencontrer à la prochaine saison du spectacle des oiseaux en avril 2023.



Travaux d'automne

Les travaux de rénovation de la mini-ferme et du centre de soins seront terminés mi-novembre, après une pause estivale pour limiter les nuisances. Les animaux y prendront leurs quartiers cet hiver et seront prêts à accueillir les visiteurs au printemps.

Notre territoire Développement touristique

Été 2022 : carton plein pour la Destination Sud-Ardenne

L'Office de Tourisme est allé au-devant des vacanciers

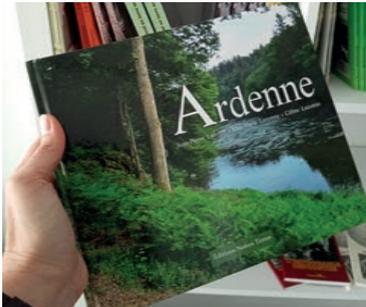


Si tu ne viens pas à l'Office de Tourisme, l'Office de Tourisme ira à toi ! Cette devise est une réalité pour la Destination Sud-Ardenne. En plus des points d'accueil de Vouziers et Reithel, l'équipe a tenu 10 permanences d'information sur la plage de Bairon (dans le cadre

Ardenn'Plages), 6 journées de stand sur la Foire de Châlons avec l'Entente Argonne, 1 journée de promotion sur la Foire de Libramont, en Belgique, dans le cadre de la marque transfrontalière Ardenne, 1 autre journée à Saulces-Monclin pour la fête annuelle autour de Woinic, et 1

dernière journée sur la Foire de Sedan, mi-septembre.

Chaque sortie "Hors les murs" est l'occasion de mettre en valeur les offres proposées en Argonne et dans le Rethélois, et la plupart des contacts sont prometteurs : notre destination révèle son pouvoir d'attraction !



Les boutiques de l'Office de Tourisme sont ouvertes !

Vous y trouverez des cartes postales et des souvenirs estampillés "Ardenne", "Argonne" ou "Vouziers" (mugs, magnets, accessoires de cuisine...), mais aussi :

- De (très) beaux livres sur la région
- Les revues d'histoire locale : Le Curieux Vouzinois et Terres Ardennaises
- De la vannerie (paniers, mangeoires...)
- Des hôtels à insectes

Les produits vendus ne sont pas forcément les mêmes à Vouziers et à Reithel...

Office de Tourisme Destination Sud-Ardenne

10 place Carnot à VOUZIERS
Tél. 03 24 71 97 57 - www.argonne-en-ardenne.fr

28 rue Thiers à RETHEL
Tél. 09 54 82 84 22 - www.paysrethelois-tourisme.com

Sur Facebook, Instagram et LinkedIn

L'Office de Tourisme publie des informations sur les activités touristiques... et vous propose chaque semaine un agenda des événements locaux :

- Sur Facebook (tous les jeudis)
- Sur Instagram, en story (en général, le mardi)

Abonnez-vous à Destination Sud-Ardenne pour profiter de ces actus, d'idées de sorties adaptées à chaque saison... des jeux-concours y sont également proposés.

Et RDV sur LinkedIn pour consulter les actualités professionnelles de la Destination Sud-Ardenne !



Presse, radio, TV : notre territoire à l'honneur

L'équipe de **France Bleu Champagne-Ardenne** a posé ses valises en Argonne début août, avec 4 matinées en direct de Vouziers, du Parc Argonne Découverte, de l'Abbaye de Chéhéry et du Lac de Bairon. À chaque fois, la première heure était consacrée à la présentation du lieu et des activités, et la seconde donnait la parole à des producteurs et restaurateurs locaux. Une belle visibilité, qui a déjà généré des retombées économiques.



Fin août, c'était au tour de **France 3 Champagne-Ardenne** de proposer une mini-série sur Vouziers et ses environs. Un épisode fut consacré au développement touristique de l'Argonne par le biais de ses atouts naturels : la nouvelle Voie Verte Sud-Ardenne, les randonnées autour du site Natura 2000 du Vieil-étang de Bairon, et l'exploration de la région en trottinette électrique avec Trott d'Argonne.

Interviews régulières sur **RCF**, accueil d'**Ardennes TV** en juillet pour une superbe vidéo sur les activités proposées à Bairon... Les relais médiatiques sont nombreux, et s'ajoutent au RDV mensuel en direct sur **Radio Bouton**, durant lesquels l'Office de Tourisme présente les événements locaux... On n'a pas fini d'entendre parler du Sud-Ardenne !

Cela ne devrait pas s'arrêter là, puisque 5 professionnels de l'**Agence Régionale du Tourisme Grand Est** ont participé à un Eductour début août. Responsables des relations avec la presse et de l'accueil de blogueurs et d'influenceurs, ils ont bénéficié d'une présentation des pépites du Sud-Ardenne, avant de visiter le Parc Argonne Découverte. Ils se sont montrés tout à fait séduits par leurs 3 journées de découverte des Ardennes.



Profiter de la forêt en toute sécurité en période de chasse

La période de chasse est ouverte depuis le 1^{er} octobre et jusqu'au 28 février. Promeneurs et chasseurs cohabitent sereinement dans les forêts durant cette période, en respectant certaines règles essentielles de sécurité.

Notre territoire est propice aux activités de pleine nature (balades en famille, randonnée pédestre, équestre, VTT, ramassage de champignons...) au même titre que la chasse, qui fait partie des pratiques traditionnelles et est caractéristique de l'identité du territoire.

C'est pourquoi, afin que les différents usages cohabitent en toute sécurité et en bonne entente, il est nécessaire que chacun respecte ces quelques règles élémentaires.

Se renseigner sur les dates de chasse

Première chose à faire, vérifier si l'on se trouve dans une période de chasse. Dans les Ardennes, la saison de chasse s'étend du **1^{er} octobre au 28 février** pour la chasse au grand gibier en battue. Elle n'est autorisée que 20 jours par saison : **15 jours sont fixes** et définis dans un calendrier déposé auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes et **5 jours dits volants/libres** pouvant être programmés quelques jours seulement avant la date de battue (leur déclaration préalable reste obligatoire).

Les battues au maïs (dès le 1^{er} aout) et la chasse individuelle à l'approche au grand gibier (à partir du mois de juin, jusqu'au 28 février) ne nécessitent pas de déclaration préalable et sont donc difficilement prévisibles. C'est pourquoi on peut parfois entendre tirer ou rencontrer un chasseur avant le 1^{er} octobre.



Crédit photo : AdobeStock

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise travaille actuellement sur la mise en ligne des dates de chasse pour les forêts publiques.

Informations à retrouver sur le site de l'Office de Tourisme www.argonne-en-ardenne.fr (actus) et

le site de la Communauté de communes, afin de trouver quel sentier est accessible à l'instant T. Être vigilant dans tous les cas, car nous **ne pouvons pas garantir à 100% qu'une battue ne soit pas organisée (jours libres). Il est donc de votre responsabilité de vous assurer avant de partir en randonnée qu'il n'y aura pas de battue ce jour.**



Crédit photo : AdobeStock

Choisir ses lieux de balade

En Forêt Domaniale (publique), les battues ont généralement lieu en pleine semaine et il n'est pas possible pour les sociétés de chasse d'ajouter des jours volants dans leur calendrier.

Durant la saison de chasse, il est donc préférable de sortir en Forêt Domaniale et le week-end. **Attention, cela n'est pas non plus une garantie. La vigilance reste de mise.**

N'oublions pas non plus que la forêt ardennaise est en grande partie **privée**. C'est sur ces terrains que les jours volants peuvent être programmés en dernière minute et il est donc **difficile d'avoir une juste visibilité sur les dates de chasse**. Si vous vous promenez dans une forêt privée (signalée par un panneau en début de sentier généralement) et que vous repérez des signes de chasse en cours à proximité (grand nombre de voitures garées au même endroit, panneaux, coups de feu...) il est préférable de changer de destination.

Les chasseurs se signalent pour votre sécurité

Outre la déclaration des dates sur le calendrier de la Fédération, vous devez repérer sur site les **indications de la présence des chasseurs**. Sauf s'il s'agit d'une chasse à l'approche individuelle, une battue sera toujours matérialisée par des **panneaux** « chasse en cours » sur les principaux accès de la zone chassée et par le port du **gilet fluo orange**

pour les participants à la battue. Veillez à respecter les panneaux et à ne pas traverser de zone de battue.

Conseils pour profiter au mieux de vos balades en automne

- Reconnaître les panneaux « chasse en cours » et respecter la zone chassée en faisant demi-tour ou en empruntant un autre chemin hors de la zone
- Se vêtir de couleurs vives facilement identifiables
- Sortir en forêt domaniale de préférence les week-ends
- Privilégier les sentiers de randonnée balisés et situés en forêt domaniale
- Respecter les autres pratiques d'activité de pleine nature
- Faire demi-tour dès que possible, si vous entendez au loin des coups de fusils, des chiens qui aboient...ou tout autre signe indiquant une action de chasse aux alentours.

Si malencontreusement vous vous trouvez dans une battue, faites-vous connaître auprès des chasseurs qui vous indiqueront la zone chassée et vous conseilleront les chemins permettant d'éviter tout risque pour votre sécurité.



Crédit photo : AdobeStock

Retrouvez les parcours et sentiers balisés sur le site internet www.randonnee-ardennes.com ou en flashant ce QR code.



VÉRIFIER LES DATES PRÉVISIONNELLES DE CHASSE - MODE D'EMPLOI

1

Scannez le QRCode ci-dessous et accédez à cette carte.

Puis cliquez ici !

2

Sélectionnez les données que vous souhaitez voir affichées sur la carte, puis cliquez sur la flèche de retour.

3

Cliquez sur la carte la zone colorée où vous projetez de vous promener. Le nom de la zone apparaît en bas dans le bandeau blanc : cliquez sur ce nom.

4

Les dates des chasses programmées s'affichent mois par mois.

Restez vigilant néanmoins à tout signal indiquant une chasse à proximité et appliquez les consignes de sécurité.

mois	OCTOBRE 2022 : 1-11-18	NOVEMBRE 2022 : 2-4-23-29	DECEMBRE 2022 : 6-20-23	JANVIER 2023 : 10-23-24	FEBVIER 2023 : 7-16-21
------	------------------------	---------------------------	-------------------------	-------------------------	------------------------

Aussi disponible sur www.argonne-en-ardenne.fr > toutes les actus > Randonnée : attention aux dates de chasse en battue

Focus sur les bibliothèques et points-lecture de l'Argonne ardennaise :

L'Argonne Ardennaise, peut s'enorgueillir d'avoir sur son territoire de nombreuses bibliothèques qui assurent un accès à la littérature, et plus largement à la culture, à des publics divers et variés issus de toutes générations.

Une multitude de points-lecture

La communauté de communes de l'Argonne Ardennaise compte sur son territoire 11 lieux de lecture soutenus par la Bibliothèque départementale des Ardennes :

- 2 Bibliothèques municipales : la Bibliothèque-ludothèque Marcel Ortéga de Vouziers et la Bibliothèque-ludothèque de Bairon-et-ses-environs. Elles sont toutes deux gérées par des bibliothécaires salariées.

- 9 points-lecture : Machault, Boulton-aux-Bois, Sauville, Savigny-Sur-Aisne, Grandpré, Monthois, Mont-Saint-Rémy, Buzancy et Authé sont gérés par des bénévoles.

Les 11 bibliothèques municipales et points-lecture bénéficient des services de la bibliothèque départementale des Ardennes : prêt de documents, réservation de documents par les lecteurs, ingénierie culturelle, logiciel de gestion de bibliothèque, prêt de supports d'animation, formations...

Un catalogue en ligne :

Les catalogues des bibliothèques de Vouziers, Bairon-et-ses-environs, Buzancy, Monthois, Boulton-aux-Bois sont consultables sur le site de la BDA www.bda.cd08.fr

Toute personne inscrite dans l'un de ces lieux de lecture peut réserver des documents appartenant à la Bibliothèque départementale des Ardennes mais également, depuis peu, des documents appartenant au réseau des bibliothèques d'Ardenne Métropole.

Les ouvrages réservés sont ensuite livrés par les agents de la BDA à Vouziers ou à Bairon (pour Sauville). Les livraisons ont lieu le mercredi matin, tous les quinze jours.

La bibliothèque de Vouziers prête également des documents et des supports d'animation aux points-lecture qui en font la demande.



Une offre de ressources numériques :

Les bibliothèques de Bairon, Vouziers, Machault et Mont-Saint-Rémy proposent à leurs adhérents un accès à la plateforme numérique le Bon Groin (www.lebongroin.mediatheques.fr). Cette plateforme donne accès aux inscrits à un catalogue de cinéma à la demande, à un bouquet de presse en ligne (magazines et journaux quotidiens de toutes les régions), à des ressources d'autoformation (apprentissage de langues étrangères, soutien scolaire etc.).

Des animations communes :

Des animations communes sont organisées dans plusieurs des lieux de lecture. Comme par exemple la nuit de la lecture, le printemps des poètes, la fête du jeu, partir en livre, ou cet été, l'été culturel avec l'accueil de l'illustratrice Camille Tisserand à Buzancy, Vouziers, Machault et Savigny-sur-Aisne.



- ❶ Bibliothèque-ludothèque de Vouziers
- ❷ Point lecture de Machault
- ❸ Bibliothèque-ludothèque de Bairon-et-ses-environs
- ❹ Point lecture de Buzancy



Coordonnées

Vous souhaitez vous inscrire ou devenir bénévole dans l'un de ces points-lecture ?
Pour plus de renseignements :

Authe

03 24 71 74 11 (Mairie)

Bairon-et-ses-environs

09 85 11 45 61
espacejeanmoreaux@gmail.com

Boult-aux-Bois

pointlectureboult@orange.fr

Buzancy

cloclodelabesace@hotmail.fr

Grandpré

mairiegrandpre@wanadoo.fr

Machault

03 24 30 30 78
mairie.machault@wanadoo.fr

Monthois

03 24 30 40 41
commune.monthois-08@orange.fr

Mont-Saint-Rémy

mairie.mont-saint-remy@orange.fr

Sauville

03 24 30 11 43
mairie.sauville@wanadoo.fr

Savigny-sur-Aisne

06 83 04 48 15

Vouziers

03 24 71 64 93
bibliotheque@ville-vouziers.com

L'Argonne Ardennaise, territoire de champions

Le 11 septembre dernier se tenait la fête du sport à Vouziers, au cours de laquelle les jeunes sportifs locaux ont été mis à l'honneur, ainsi que les bénévoles qui les encadrent. Parmi les jeunes sportifs locaux, Merlin Fischer, nageur au palmarès déjà bien rempli vient d'intégrer un centre d'entraînement national.

Crédit photo : Nadège Lampson



Des associations sportives au cœur de l'action

114 sportifs et bénévoles ont été mis en avant lors de cette journée organisée par l'Office Municipal des Sports (OMS) de Vouziers. Rien d'étonnant quand on sait que l'Argonne Ardennaise compte plus de **120 clubs et associations sportives** !

Les athlètes prometteurs Merlin Fischer du Club Nautique Vouzinois (voir ci-dessous) et Martin Thiry, des Archers de Taine (photo de gauche), ont reçu une distinction par Roland Canivenq, vice président au Sport et à la Culture de l'Argonne Ardennaise et l'OMS pour avoir représenté notre territoire sur des compétitions nationales.

Merlin Fischer, un futur grand champion local

Un parcours souvent récompensé en 13 ans de carrière ! En effet, ce jeune originaire d'Austruc a déjà un très beau palmarès. Il atteint déjà le niveau national en 2016, dans des compétitions équivalentes au championnat de France. En 2018, alors qu'il n'a que 13 ans, il réalise les **trois meilleures performances françaises** et commence à faire parler de lui. Ensuite, c'est en 2019 qu'il obtient quatre titres de champion de France jeunes et devient aussi vice-champion de France 400 mètres quatre nages. En juin 2021, il est qualifié au championnat de France Élite toute catégories, et commence à concourir avec les meilleurs nageurs français du moment. Cette même année, en octobre, il participe à la coupe COMEN (compétition regroupant des nageurs originaires des pays du bassin méditerranéen) qui se déroule à Belgrade et parvient à décrocher **l'or au 200 mètres dos** et à obtenir le bronze aux relai 4x100m 4 nages.



Crédit photo : Stéphane Fischer

Aujourd'hui, grâce à tous ces titres, Merlin vient d'être intégré au collectif du **Centre National d'Entraînement** en Altitude de Font-Romeu situé dans les Pyrénées-Orientales (mais reste toujours attaché à la bannière du Club Nautique Vouzinois).

Ce centre lui permet de s'entraîner aux côtés des champions d'Europe et bon nombre de détenteurs de records de France toutes catégories. Il évolue notamment aux côtés d'Analia Pigrée, détentrice de records de France réalisés auparavant par Laure Manoudou. « L'ambiance est très motivante, le cadre est exceptionnel en pleine

nature, les installations très impressionnantes (deux bassins de 50m et 25m dédiés aux sportifs de haut niveau, salle de musculation, d'hypoxie, salle de sport, piste d'athlétisme, sentiers de randonnée en montagne, de VTT ...) et l'équipe d'encadrement à la pointe de la recherche » détaille sa maman, Céline Fischer. Le centre lui permet donc de continuer à s'améliorer dans le domaine des hautes performances sportives mais aussi de continuer à suivre un cursus scolaire classique, au sein du lycée annexé au CNEA. Son prochain objectif, les Euros junior... et pourquoi pas les Jeux Olympiques 2024 ?!

Notre territoire Services à la population

Solidarité Étudiant : pensez à déposer votre dossier !

L'éducation et la formation font partie de nos priorités. L'Argonne Ardennaise propose une aide financière aux jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études après le bac, mais dont les ressources sont limitées.

Vous pouvez y prétendre si :

- vous êtes titulaire du baccalauréat ou équivalent
- vous êtes âgé de moins de 25 ans
- vous êtes inscrit en études supérieures
- votre famille est domiciliée en Argonne Ardennaise

Le montant de l'aide est calculé en fonction du quotient familial, établi en fonction des ressources et du nombre de membres du foyer. Montant maximum alloué : 1 500 € par année scolaire, versés en 3 fois. La Communauté de communes peut attribuer cette aide pendant 3 ans.

Ne tardez pas ! Le dossier doit impérativement être déposé avant le 30 novembre de l'année scolaire concernée.

Quotient familial	Montant de Solidarité Étudiant par trimestre
inférieur à 300	500 €
de 301 à 399	450 €
de 400 à 499	400 €
de 500 à 599	350 €
de 600 à 699	300 €
de 700 à 749	200 €
supérieur à 750	/

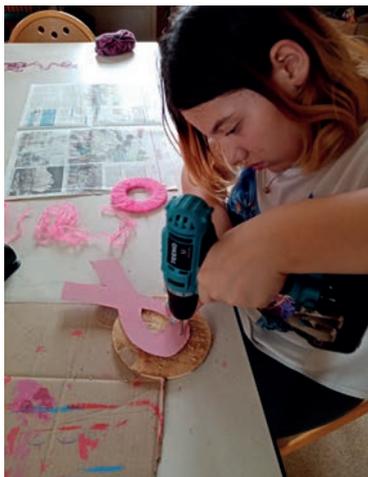


Pour l'année scolaire 2021/2022, 40 dossiers ont été déposés dont 17 ont été déclarés éligibles. Ces étudiants ont reçu une bourse allant de 900 à 1 500 € pour l'année scolaire, soit un budget total de 21 000 € pour la Communauté de Communes. Plus de la moitié de ces jeunes poursuivent leurs études dans la Marne, un quart dans le Nord. Les autres se répartissent ailleurs en France, dont 6% dans les Ardennes.

Retrouvez le dossier et les modalités complètes à télécharger sur le site de l'Argonne Ardennaise (www.argonne-ardennaise.fr, rubrique «A portée de clic» en page d'accueil) ou téléphonez au 03 24 30 23 94.

Tous mobilisés pour Octobre Rose !

A cette occasion, les enfants de l'atelier éducatif Les 4 saisons et ceux de l'unité d'accompagnement de l'IME de Belleville-sur-Bar ont confectionné des décorations avec leurs éducateurs, Didier Labbé et Émilie Bouvier.



Leurs créations ont été exposées dans la vitrine du bureau de Dynamic Argonne (Rue Chervin) jusqu'à la fin du mois d'octobre. Une belle mise en valeur de leur implication dans cette manifestation.



Notre territoire Déchets ménagers

Rappel des consignes de tri : Adoptons les bons gestes !

Au moment de jeter un déchet, il peut arriver à tout le monde d'avoir un doute devant sa poubelle. Avec les déchets ménagers ? Les recyclables ? Au compost ? Se tromper, ça peut arriver, mais ça coûte. Afin de les limiter, voici quelques focus sur les erreurs de tri les plus fréquentes.

Entre 2020 et 2021, le taux de refus à l'échelle départementale est passé de 21,4% à 22,2%, et si cela ne constitue qu'une différence de 0,8% qui peut sembler très faible, cette différence représente tout de même 4 301 tonnes de déchets pour les Ardennes. Chaque erreur de tri implique un coût de traitement supplémentaire pour la collectivité et donc pour vous.

Vous pourrez donc retrouver ici certaines consignes qui pourront vous aider à réduire le nombre de ces erreurs de tri afin que nous puissions inverser la courbe, réduire le taux de refus et donc, par extension, limiter l'augmentation du coût du traitement de nos déchets.

Petit focus sur les déchets liés à la santé



Les emballages en contact avec le médicament (ex : plaquette de comprimés, gélules, bouteille de sirop, tube de pommade) et les médicaments eux-mêmes, même s'il ne reste qu'une gélule ou un comprimé dans le blister, doivent être rapportés en pharmacie. Tous les pharmaciens d'officine sont tenus de les récupérer, périmés ou non.

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieuses (déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire), doivent être rassemblés dans un contenant spécifique afin d'être stockés et transportés en toute sécurité. Pour les patients en auto-traitement (hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé), une boîte jaune à couvercle vert est remise gratuitement par les pharmaciens sur présentation d'une ordonnance et/ou lors de la vente d'autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles. Cette boîte doit être ramenée en pharmacie.





Questions-réponses sur les erreurs de tri les plus fréquentes : êtes-vous au point sur les déchets les plus courants ?

En Point d'Apport Volontaire, je peux déposer des petits cartons d'emballage. Pourquoi pas les plus grands qui prennent de la place chez moi ?



Les emballages des collectes sélectives sont triés par densité et/ou grâce à des tris optiques (caméras). Les grands cartons (même aplatis) cachent les autres emballages qui ne peuvent pas être captés ou attrapés par les outils ou les agents des centres de tri. Ils peuvent donc grandement altérer la qualité du tri effectué par les machines ou les trieurs, c'est pour cela qu'il faut apporter ces grands cartons dans les déchèteries.

Je peux déposer mes emballages en plastique dans les points de collecte, donc je peux également y mettre une bâche en plastique ?

Les bâches en plastique posent des soucis dans les centres de tri, cela engendre des bourrages sur la chaîne de tri (arrêts de chaîne et donc baisse de productivité) et peuvent détériorer le matériel ce qui peut potentiellement engendrer un impact financier qu'il faut encore une fois ajouter à la facturation du traitement des déchets. Il convient donc de les déposer en déchèterie.



Puis-je déposer les pots de fleurs en plastique dans les bacs de recyclage ?



Oui, les pots de fleurs en plastique peuvent être recyclés, tout comme les sachets et les films plastiques. Les fleurs contenues dans ces pots, qu'elles soient fanées ou séchées restent quant à elles totalement compostables. Les fleurs artificielles n'étant ni recyclables, ni compostables, elles sont à jeter avec les déchets ménagers.

Puisque les sacs poubelle sont en plastique,

je peux très bien mettre mes emballages dedans pour ensuite déposer le sac dans un Point d'Apport Volontaire, n'est-ce-pas ?



Non ! Le sac étant opaque, il est impossible pour les agents où les machines d'en définir le contenu. L'ouvrir représente donc un risque puisque le sac pourrait contenir des déchets tels que de la vaisselle cassée, des déchets de santé ou d'hygiène corporelle. Un sac poubelle noir, ne sera jamais ouvert, mais considéré comme une erreur de tri.

Je peux imbriquer mes pots de yaourt les uns dans les autres afin de moins m'encombrer avant d'aller les jeter au point de collecte.

Non, cela n'est pas recommandé. Les pots arrivant imbriqués de la sorte prennent plus de temps à être traités par les agents qui doivent les séparer afin de vérifier que rien ne se trouve entre eux. Il est donc préférable de jeter vos pots de yaourts, et plus largement, tous vos emballages non imbriqués les uns dans les autres.



Astuce bonus : Pensez à bien enlever les couvercles, bouchons et capsules de vos contenants en verres afin de les mettre dans les Points d'Apport Volontaire. Le couvercle des bocaux en verre étant métallique, il ne pourra pas subir le même traitement que le verre.

Pour plus d'informations concernant les consignes de tri ou bien sur la collecte des ordures ménagères n'hésitez pas à vous rendre sur les sites internet de Valodéa et de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise :

www.valodea.fr

www.argonne-ardennaise.fr
(rubrique déchets ménagers)



L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat : de nouvelles aides à la rénovation du logement

Ce nouveau dispositif succède au programme «Habiter Mieux en Ardennes» qui a pris fin en mars 2022. Conçu et financé par l'Agence Nationale de l'Habitat, la région Grand-Est, le conseil départemental des Ardennes et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises, il est destiné aux propriétaires occupant leur logement ainsi que les propriétaires bailleurs (location à destination de résidence principale) et présente 3 volets d'aide.

Travaux concernés	Conditions	Taux et/ou montant de la subvention
1. Réhabilitation énergétique		
 <p>Changement du système de chauffage, changement des menuiseries, isolation...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - logement de plus de 15 ans et conservé 3 ans après les travaux - 35 % de gain énergétique - pas de Prêt à Taux Zéro obtenu pour l'accession à la propriété durant les 5 ans précédents la demande - Fourniture et pose par un artisan RGE 	<p>35% ou 50% selon les conditions de ressources, subvention pouvant aller de 10 500€ à 15 000€.</p> <p>Plafond maximum de travaux : 30 000 € HT.</p> <p>Primes supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 500 € pour les logements «passoires énergétiques» (classés F ou G avant les travaux) - 1 500 € pour les logements «vertueux» (classés A ou B après les travaux)
2. Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé		
 <p>Réfection complète de toiture, installation d'une chaudière à pellets, réfection complète de l'installation électrique...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Logement de plus de 15 ans, conservé 3 ans après travaux - Logement décent et remis aux normes - Fourniture et pose par un artisan RGE 	<p>50% selon les conditions de ressources, subventions pouvant aller jusqu'à 25 000 €. Plafond maximum de travaux : 50 000 €.</p> <p>Primes supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 500 € pour les logements «passoires énergétiques» (classés F ou G avant les travaux) - 1 500 € pour les logements «vertueux» (classés A ou B après les travaux)
3. Aide à l'autonomie		
 <p>Aménagement des pièces, adaptation de la salle de bains (aménagement de baignoire en douche, rehausse de toilettes), installation de monte-personne, installation de volets roulants électriques, aménagement du cheminement extérieur pour l'accès à l'habitation...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir plus de 60 ans ou GIR 1 à 6 ou handicap, - travaux directement liés à la perte d'autonomie, - fourniture et pose par un artisan, - le prix de certains équipements est forfaitisé, - dispositif étendu aux locataires 	<p>35% ou 50% selon les conditions de ressources, subvention pouvant aller de 7 000€ à 10 000€.</p> <p>Plafond maximum de travaux : 20 000 € HT.</p>

Autres aides en faveur de l'habitat

Destruction de ruines

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est proposent chacune une aide financière à la destruction de ruines.

Ces aides concernent les constructions à usage d'habitation ou agricole qui :

- présentent un risque pour la sécurité des personnes et des biens,
- se trouvent en état de délabrement avancé,
- ne peuvent faire l'objet d'une rénovation pour des contraintes techniques.

Afin de vous orienter vers l'aide la plus avantageuse pour votre bâtiment, contactez notre gestionnaire Habitat (voir en bas de page) avant le début des travaux.



© AdobeStock

Dispositif Toitures-Façades

Concerne les particuliers propriétaires (occupants ou bailleurs) effectuant des travaux de rénovation de façades et toitures sur leur habitation principale située sur le territoire de l'Argonne Ardennaise. Les bâtiments tels que les granges et les garages ne sont pas éligibles, sauf si leur rénovation a lieu en même temps que le bâtiment d'habitation principale et que les toitures ou les façades sont contiguës.

Le montant maximum de subvention est calculé sous condition de ressources, comme suit :

Réfection de toiture : taux de 15% de la dépense éligible plafonnée à 10 000€, soit une subvention maximale de 1 500 €.

Ravalement de façade : taux de 25% de la dépense éligible plafonnée à 10 000€, soit une subvention maximale de 2 500 €.

Recommandations importantes avant tout dépôt de dossier

Vérifiez l'éligibilité du projet !

Certains dispositifs sont soumis à condition de ressources. N'hésitez pas à vous rapprocher du service habitat de la Communauté de Communes afin de voir à quelles aides vous pouvez prétendre.

N'engagez pas de dépenses avant la validation des financeurs ! Ne signez pas les devis avant d'avoir monté votre dossier d'aide. Ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'accord des financements.

Les aides interviennent **après la réalisation** des travaux sur présentation des factures acquittées. Afin de vous orienter vers l'aide la plus avantageuse pour votre bâtiment, contactez notre gestionnaire Habitat avant le début des travaux.



© AdobeStock

BIENTÔT SUR VOTRE TERRITOIRE...

Afin d'améliorer le cadre de vie et de préserver le patrimoine bâti ardennais, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise s'associe à la Région et au Département afin de proposer de nouvelles aides sur la rénovation des façades anciennes, des murs et murets et sur le traitement des bardages et toitures en amiante.

Dans l'attente du lancement officiel de ce nouveau dispositif, vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner auprès de notre gestionnaire Habitat afin de vérifier l'éligibilité de votre projet et d'entamer les premières démarches.

Plus d'informations sur ces aides dans le prochain Mag !



Guichet unique des aides à l'habitat

Caroline GUTKNECHT,
gestionnaire habitat
Bureau en mairie de Vouziers
Tél : 03 24 30 23 94
www.argonne-ardennaise.fr

Notre territoire **Travaux**

Retour en images sur les chantiers en cours



Locaux du FJEP CS La Passerelle

Les travaux terminés, l'inauguration s'est tenue le 30 septembre dernier, suivie par un après-midi sur le mode pendaison de crémaillère ouverte au public.

Maison de Santé Avetant

Les travaux seront finis sous peu. Les professionnels de la maison de santé investiront les lieux début décembre.



Siège administratif

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS
03 24 30 23 94 - www.argonne-ardennaise.fr

Ouvert du lundi au vendredi : 8h45 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Directeur Général des Services : Fabien COURTOIS

Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE

Directrice des Services Techniques : Sophie BRAQUET



Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle,
conseils sur le tri, prévention...

Justine CHARDIN - Tél. 03 24 30 23 94

HORAIRES D'OUVERTURE D'HIVER DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

DÉCHÈTERIE DE VOUZIERS

Du lundi au samedi : 9h00 - 11h50 et 14h00 - 16h50
(fermée le jeudi matin)

DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Lundi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Mardi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Mercredi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Jeudi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Vendredi : 13h00 - 17h00



Trame Verte et Bleue

Valérie GENESSEAUX
Tél. 03 51 50 70 06



Natura 2000

Aurélien MUSU
Tél. 03 24 71 59 93



Parc Argonne Découverte

08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738
parc-argonne-decouverte.fr



Office de Tourisme Destination Sud-Ardenne

10 place Carnot à Vouziers - Tél. 03 24 71 97 57
www.argonne-en-ardenne.fr



Relais Petite Enfance

Liste des assistant(e)s maternel(le)s
agréé(e)s, informations sur le contrat de
travail, ateliers d'information, animations...

Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 -
Permanences : Lun. et Mer. : 13h30 - 16h30
et Ven. : 9h00 - 12h00

Permanences physiques uniquement sur RDV



FRANCE SERVICES

Aide aux démarches administratives

EN SOUS-PRÉFECTURE À VOUZIERS

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h00
et 13h30 - 17h00

PERMANENCES DÉCENTRALISÉES

Voir site internet www.argonne-ardennaise.fr

SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
sur RDV dans la mairie de votre choix.

Claudie TURK - Céline LALANDE - Alicia TAKHEDMIT
Tél. 03 24 30 47 67



Habitat - Logements

SUBVENTIONS HABITER MIEUX

Rénovation, amélioration de l'efficacité énergétique

AIDES TOITURES-FAÇADES ET DÉMOLITION DE RUINES

LOGEMENTS À LOUER

L'Argonne Ardennaise gère un parc de 17 logements communaux.

Caroline GUTKNECHT - Tél. 03 24 30 23 94



Développement économique

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS, ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer,
aide au montage de projets, dispositifs d'aide

David MAUGER
Tél. 03 24 30 23 94



Vie Associative

MONTAGE DE PROJETS - RECHERCHE DE FINANCEMENTS ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES

associations@argonne-ardennaise.fr

L'INFORMATION EN DIRECT SUR PANNEAU POCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux, etc...
soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre communauté de communes grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur le Playstore, l'Appstore ou l'AppGallery



2

Une fois installée, ouvrez l'application PanneauPocket, puis recherchez CC de l'Argonne Ardennaise ou le code postal 08400 et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Une fois la manipulation effectuée, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'information en temps réel !

3

Pensez également à rechercher votre commune en tapant le nom de celle-ci ou bien son code postal, ainsi vous accéderez à des alertes plus locales autour de chez vous !

+

Vous pourrez également retrouver toutes les informations présentes sur PanneauPocket sur le site internet de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ou sur notre page Facebook.

www.argonne-ardennaise.fr

 @argonne.ardennaise



Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

